L'ordre seigneurial et la domination des campagnes : cours d’histoire 5ème

Cours d’histoire – 5ème

Problématique : Comment les seigneurs dominent-ils les campagnes entre le Xe et le XIIIème siècle, et que gagnent et perdent les paysans dans cet ordre seigneurial ?

Au Xe siècle, le royaume de France est un pays de champs, de forêts et de villages. Le roi existe, mais son pouvoir direct ne dépasse guère quelques territoires autour de Paris et d'Orléans. Presque partout, c'est un seigneur qui commande, juge et protège, à quelques heures de marche de chaque paysan. Comment s'organisent ces pouvoirs locaux, et pourquoi les paysans, qui forment l'immense majorité des habitants, dépendent-ils si étroitement des seigneurs ?

Problématique : comment les seigneurs dominent-ils les campagnes entre le Xe et le XIIIème siècle, et que gagnent et perdent les paysans dans cet ordre seigneurial ?

1. Une société d'ordres dominée par les guerriers

Ceux qui prient, ceux qui combattent, ceux qui travaillent

Au début du XIe siècle, des évêques comme Adalbéron de Laon et Gérard de Cambrai décrivent la société chrétienne comme composée de trois groupes : ceux qui prient (les clercs, les moines), ceux qui combattent (les guerriers) et ceux qui travaillent (les paysans). Cette image est celle des clercs : elle sert à justifier l'inégalité en la présentant comme voulue par Dieu. La réalité est plus nuancée, mais elle exprime bien la vision de l'époque.

> **Définition : seigneur**
>
> Homme qui possède la terre et le château, qui commande les paysans d'un territoire (la seigneurie), leur rend la justice et leur impose des redevances. Il détient un pouvoir de ban, c'est-à-dire le droit de commander, de contraindre et de punir.

Document 1 – La société selon un évêque

D'après le poème qu'Adalbéron, évêque de Laon, adresse au roi Robert vers 1025 : la société des croyants forme un seul corps, mais elle comprend trois ordres. Les uns prient, les autres combattent, les derniers travaillent ; ces trois ordres vivent ensemble et ne peuvent se passer les uns des autres.

Source : Adalbéron de Laon, Poème au roi Robert, vers 1025 (texte résumé et modernisé).

Ce texte montre que, pour un évêque du XIe siècle, l'ordre social est voulu par Dieu et que chacun doit rester à sa place. Il montre aussi qui parle : un homme d'Église, qui place les clercs

en premier et fait des paysans ceux qui nourrissent tout le monde.

Seigneurs, vassaux et chevaliers

Parmi ceux qui combattent, tous ne sont pas égaux. Les plus puissants (ducs, comtes) obéissent en théorie au roi ; en pratique, ils agissent presque en princes indépendants. Ils s'attachent des guerriers par un lien personnel : le seigneur donne à son vassal une terre, le fief, et sa protection ; le vassal lui doit sa fidélité, son aide militaire et ses conseils. Le vassal prête hommage (il met ses mains dans celles de son seigneur) puis jure fidélité.

> **Définition : fief**
>
> Terre ou revenu qu'un seigneur confie à un vassal en échange de sa fidélité et de son service armé. À l'origine donné à vie, le fief devient héréditaire aux XIe et XIIème siècles.

Les petits guerriers à cheval, équipés d'une cotte de mailles, d'un casque conique et d'une épée, sont les chevaliers. Vers l'âge de 15 à 20 ans, le jeune noble est adoubé : un seigneur lui remet ses armes au cours d'une cérémonie. L'Église cherche à encadrer cette violence. Dès la fin du Xe siècle, elle proclame la paix de Dieu (protection des églises, des clercs, des paysans) puis la trêve de Dieu (interdiction de combattre certains jours, du mercredi soir au lundi matin par exemple). Les croisades, à partir de 1095, offrent aux chevaliers un autre emploi de leur force.

2. Le château, symbole et outil de la domination

Vers l'an mille, les troubles qui suivent la fin de l'empire carolingien (invasions vikings, hongroises, guerres entre seigneurs) multiplient les châteaux. Les premiers sont des châteaux à motte : une butte de terre, parfois artificielle, surmontée d'une tour en bois et entourée d'une palissade et d'un fossé. Ils sont rapides et peu coûteux à construire. À partir du XIIème siècle, les seigneurs les rebâtissent en pierre, avec un donjon, des murailles et des tours.

Reconstitution : un château à motte vers l'an mille, avec sa tour de bois, sa palissade et le village des paysans en contrebas.

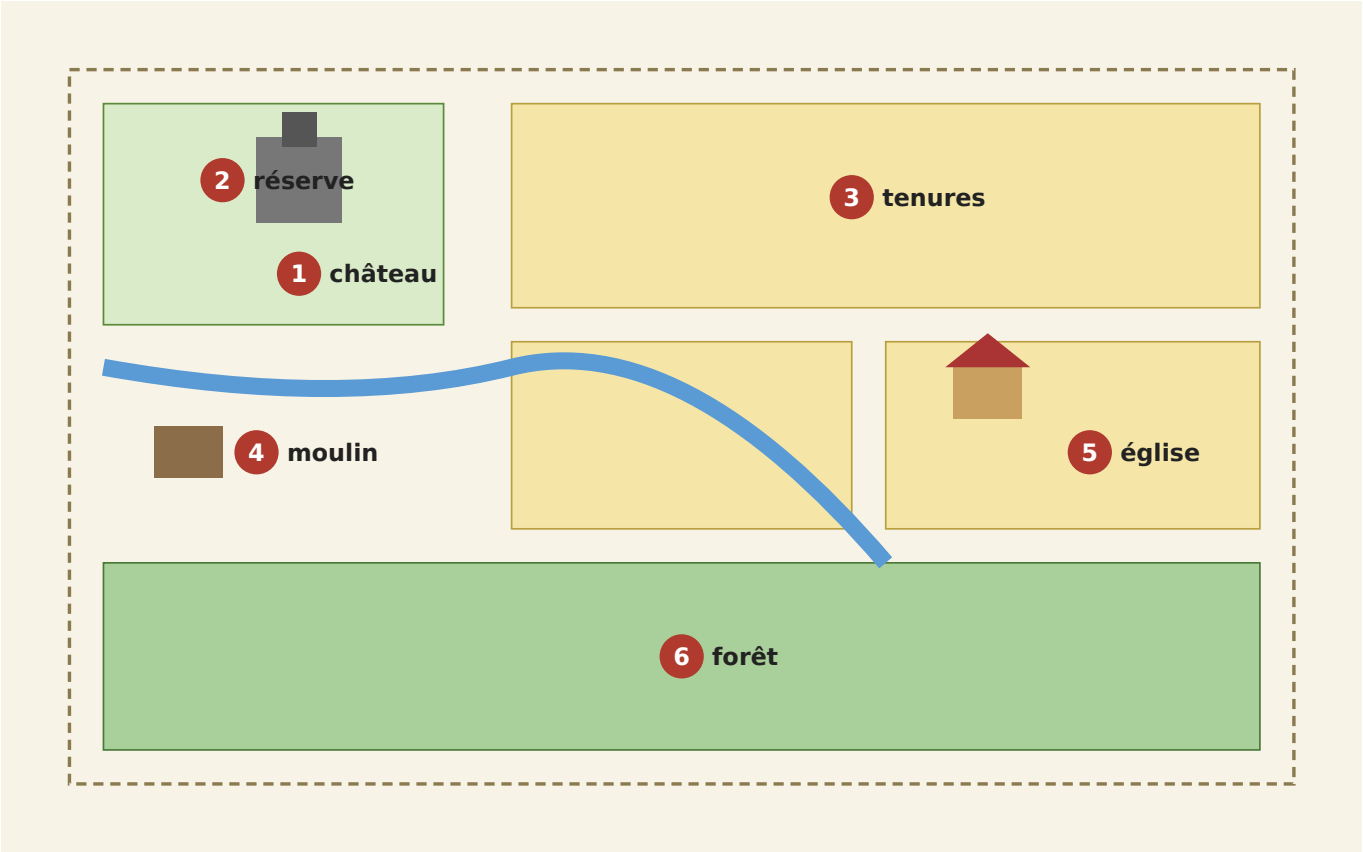
> **Définition : château**
>
> Résidence fortifiée du seigneur. Il sert à loger sa famille et ses guerriers, à se défendre, à stocker des réserves et à surveiller le territoire. C'est aussi le centre de son pouvoir de justice et de commandement.

Le château n'est pas seulement une forteresse. Il impose le seigneur au regard des habitants : il domine la campagne et rappelle à chacun qui commande. Les paysans y trouvent aussi un refuge en cas de danger, car ils peuvent s'y réfugier avec leurs bêtes. En échange, ils doivent souvent entretenir les fossés et les murs, ou monter la garde.

3. La seigneurie : comment vivent et travaillent les paysans

Une terre divisée en deux

La seigneurie est à la fois un territoire, un ensemble de droits et un système d'exploitation de la terre. Elle comprend deux parties. La réserve est la terre que le seigneur exploite lui-même, grâce au travail gratuit des paysans (les corvées). Les tenures sont les parcelles confiées aux familles paysannes, qui les cultivent pour leur propre compte en échange de redevances. S'y ajoutent les bois, les pâtures, les étangs, parfois un moulin et un four.



Croquis d'une seigneurie : le château, la réserve du seigneur, les tenures des paysans, le moulin banal, l'église et la forêt.

> **Définition : seigneurie**
>
> Territoire sur lequel un seigneur exerce son autorité et perçoit des revenus. Elle est composée de la réserve, des tenures, de terres communes (bois, pâtures) et d'un ensemble de droits sur les hommes.

Les obligations des paysans

Les paysans doivent plusieurs types de prélèvements. Les corvées sont des journées de travail gratuit sur la réserve (labour, fauchage, transport, entretien des chemins). Le cens est une somme d'argent versée chaque année pour la tenure. Le champart est une part de la récolte (souvent entre un dixième et un tiers selon les lieux). La taille est un impôt que le seigneur lève sur ses paysans, parfois de façon arbitraire. À ces redevances s'ajoutent les banalités.

> **Définition : banalités**
>
> Taxes payées pour l'usage obligatoire des équipements du seigneur : le moulin, le four, le pressoir. Le seigneur, qui possède le droit de ban, interdit aux paysans d'en utiliser d'autres.

L'Église prélève aussi la dîme, théoriquement un dixième des récoltes, destinée à entretenir les prêtres, les églises et les pauvres. Au total, les charges pèsent lourd, d'autant que le seigneur rend aussi la justice : amendes, confiscations et droit de punir lui fournissent d'autres revenus.

Paysans libres et serfs

Les paysans ne sont pas tous dans la même situation. Les paysans libres sont soumis aux redevances, mais ils peuvent quitter la seigneurie, se marier avec qui ils veulent et disposer de leurs biens. Les serfs, nombreux surtout avant le XIIème siècle, sont attachés à la terre et à leur seigneur : ils ne peuvent pas quitter la seigneurie sans autorisation, ils paient des taxes particulières pour se marier hors de la seigneurie (formariage) ou pour transmettre leurs biens à leurs enfants (mainmorte). Le serf n'est pourtant pas un esclave : il possède une maison, des outils, une famille et peut transmettre sa tenure.

> **Définition : servage**
>
> Condition de dépendance personnelle d'un paysan à son seigneur. Le serf est attaché à sa terre, soumis à des redevances particulières (formariage, mainmorte), mais il n'est pas vendu comme un esclave.

Document 2 – Un paysan et ses charges

D'après les historiens des campagnes médiévales : un paysan du XIIème siècle cultive une tenure d'une dizaine d'hectares. Il donne plusieurs jours par semaine de travail à son seigneur pendant les labours, paie son cens à la Saint-Michel, remet le champart à la moisson, moud son grain au moulin du seigneur en lui laissant une part de farine, et verse la dîme à l'Église.

Source : synthèse d'après les travaux sur la seigneurie rurale (cas schématique, les obligations variaient beaucoup d'une seigneurie à l'autre).

Ce document, volontairement schématique, rappelle un point important : il n'y a pas une seule règle, mais des coutumes locales. Une même région peut abriter des seigneuries très différentes, selon l'histoire de chaque village.

4. Les campagnes se transforment du XIe au XIIIème siècle

Un essor agricole

Entre le XIe et le XIIIème siècle, le climat devient plus doux et l'Occident connaît un essor agricole et démographique. Plusieurs progrès techniques expliquent la hausse des récoltes. La charrue à versoir, tirée par des bœufs ou des chevaux, retourne mieux la terre que l'araire. Le collier d'épaule et le fer à cheval permettent d'utiliser plus efficacement le cheval. Le moulin à eau, puis le moulin à vent (apparu au XIIème siècle), facilitent la mouture du grain. L'assolement triennal se répand : la terre est divisée en trois soles, dont une seule reste en jachère chaque année (au lieu de la moitié avec l'assolement biennal). Les rendements augmentent, la population aussi.

Définition : assolement triennal

Rotation des cultures sur trois années : céréale d'hiver (blé, seigle), céréale de printemps (avoine, orge) ou légumineuses, puis jachère. Il réduit la surface au repos et améliore la production.

Défrichements et nouveaux villages

Pour nourrir une population plus nombreuse, on défriche : forêts, marais et landes sont mis en culture. Les moines, notamment les cisterciens, jouent un grand rôle, tout comme les seigneurs, qui fondent des villages neufs et attirent les habitants en leur offrant des conditions avantageuses. On appelle villeneuves ou bastides ces localités créées de toutes pièces, surtout aux XIIème et XIIIème siècles, dans le sud-ouest en particulier. Le village se resserre souvent autour de l'église et du château, tandis que les terres sont divisées en champs allongés.



Repères pour situer le royaume de France : Paris, Cluny (abbaye) et le sud-ouest, où l'on fonde de nombreuses bastides.

Reconstitution : un château à motte entouré de champs labourés et de son village de paysans.

Des paysans qui s'affranchissent

La croissance de la population et le besoin de main-d'œuvre poussent de nombreux seigneurs à accorder des chartes de franchises : le village obtient par écrit la fixation des redevances et la fin des abus (taille arbitraire, par exemple). Le roi lui-même donne l'exemple : en 1315, Louis X affranchit, moyennant paiement, les serfs de son domaine qui le souhaitent. Au XIIIème siècle, le servage recule fortement en France, même s'il subsiste dans certaines régions (Bourgogne, Auvergne, Nivernais).

5. Les limites de l'essor

Vers 1300, la pression sur les terres est forte : on cultive des sols pauvres, les rendements stagnent et la population dépasse parfois les ressources. La grande famine de 1315-1317, après des pluies continues, fait des centaines de milliers de victimes. La peste noire de 1348 provoque ensuite un effondrement démographique (vers un tiers de la population en Europe, selon les estimations). La guerre de Cent Ans (1337-1453) ruine de nombreuses campagnes. Les révoltes paysannes, comme la Jacquerie de 1358, révèlent les tensions. À la fin du Moyen Âge, de nombreux seigneurs, privés de main-d'œuvre, doivent alléger les redevances : c'est la fin progressive de l'ordre seigneurial classique.

- **989** premier concile de la paix de Dieu, à Charroux
- **vers 1025** Adalbéron de Laon décrit les trois ordres de la société
- **1095** Urbain II prêche la première croisade à Clermont
- **XIIème siècle** châteaux de pierre, défrichements, moulin à vent
- **1315** Louis X affranchit les serfs de son domaine
- **1315-1317** grande famine en Europe du Nord
- **1348** arrivée de la peste noire
- **1358** révolte de la Jacquerie

À retenir

- La société féodale est dominée par les guerriers : seigneurs, vassaux et chevaliers, liés par l'hommage et le fief.
- Le château (de bois puis de pierre) est à la fois un refuge, un lieu de pouvoir et le symbole de la domination du seigneur.
- La seigneurie se compose d'une réserve et de tenures ; les paysans paient corvées, cens, champart, taille, banalités et dîme.
- Les paysans sont libres ou serfs ; le servage recule à partir du XIIème siècle.
- Entre le XIe et le XIIIème siècle, progrès techniques et défrichements font croître récoltes et population ; la crise du XIVème siècle fragilise le système.